

LIVRET D'ACCUEIL

A l'attention des enfants et leur famille



.....

.....

.....

SOMMAIRE

MOT D'ACCUEIL

C'EST QUOI UN DITEP?

LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENTS

LE DITEP L' ESSOR JEAN PLAQUEVENT :
POUR TOI.

LE DITEP L'ESSOR JEAN PLAQUEVENT
POUR TES PARENTS

LES MODALITES D'ADMISSION

VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES DE LA
PERSONNE ACCUEILLIE

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Bonjour,

en tant que Directrice je suis très heureuse de t'accueillir
au sein du DITPEP suite à la demande de tes parents ou
responsables légaux. J'espère que tu pourras trouver dans
l'accompagnement proposé par le DITEP l'aide nécessaire pour aller
mieux, pour grandir, apprendre et te faire des amis.

Bienvenue !

Ulrike Kirchhofs

C'EST QUOI UN DITEP ?

LE DITEP ACCOMPAGNE LES ENFANTS, ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES
(DE 3 ANS À 20 ANS) QUI ONT DES DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES.

Selon tes besoins et ton projet, tu bénéficies des différentes modalités
d'accompagnement :

- une action THERAPEUTIQUE grâce à un suivi individualisé, ou des ateliers de groupe
- une action PEDAGOGIQUE pour te réconcilier avec ta scolarité et les apprentissages
- une action EDUCATIVE pour le développement de ta personnalité et t'aider à mieux vivre avec tes amis/es.

C'est difficile pour toi de vivre sans difficultés ton quotidien dans ta famille, avec tes copains/copines et sur ton lieu de scolarité. Pour t'aider, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) a proposé à tes parents ou aux personnes qui s'occupent de toi, de t'orienter vers un établissement spécialisé.

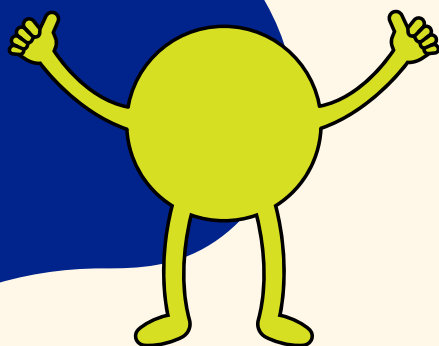
**LE BUT EST DE
T'AIDER SELON TON
RYTHME ET TES
CAPACITÉS POUR
DEVENIR UNE
GRANDE PERSONNE.**



LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les modalités sont souples et l'accompagnement évolue en fonction de tes besoins. Le DITFP propose un accompagnement
TEMPORAIRE.

"Un petit coup de pouce"



LE SERVICE AMBULATOIRE

Te soutenir dans ta scolarité, à la maison, avec tes copains...

L'ACCUEIL DE JOUR

C'est un Mix entre un peu d'école, un peu d'atelier, un peu de groupe

L'ACCUEIL DE NUIT SEQUENTIEL INDIVIDUEL OU COLLECTIF

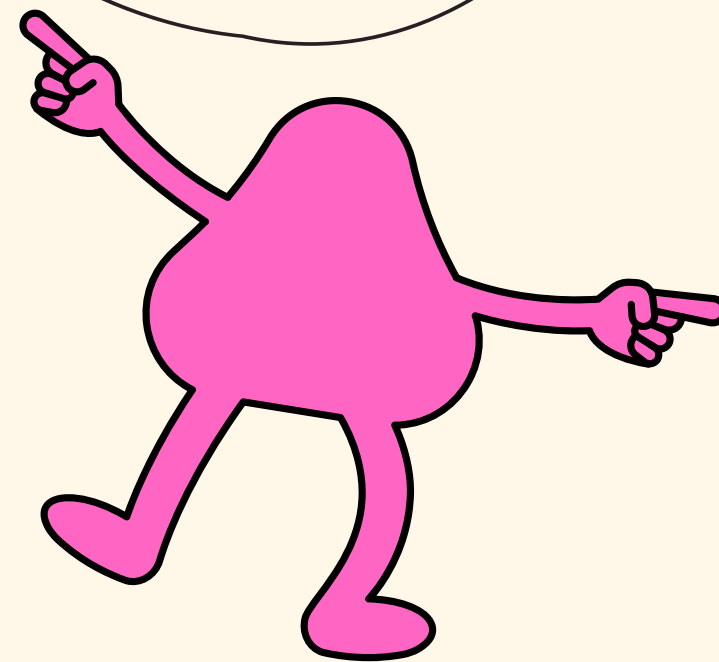
Un espace et un temps ponctuellement nécessaires à ton évolution pour t'aider à t'individualiser. Un accueil individuel peut aussi t'être si la vie de groupe s'avère peu structurante.

LE DITEP L'ESSOR JEAN PLAQUEVENT POUR TOI

Chaque mode d'intervention se compose de
temps thérapeutiques, éducatifs et
pédagogiques. Leurs fréquences seront
déterminées dans le cadre de ton
Projet Personnalisé d'Accompagnement

*Tu participeras avec tes parents à une
réunion pour construire ensemble ton
Projet d'accompagnement qui t'aidera
à devenir une grande personne.*

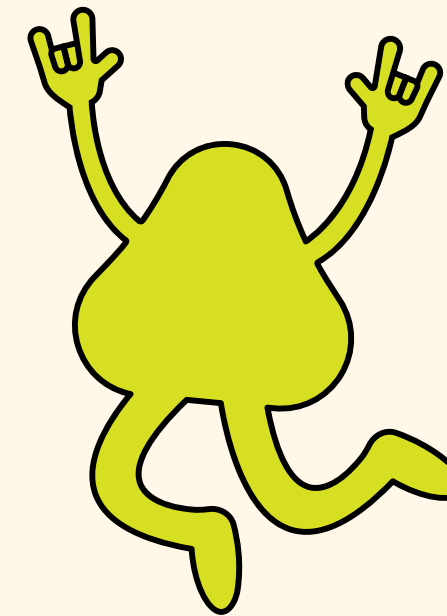
TEMPS THÉRAPEUTIQUE



LE PÔLE

THERAPEUTIQUE

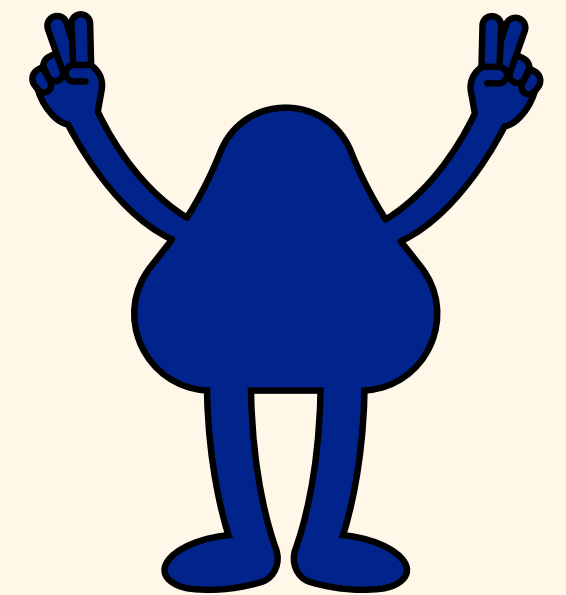
**TEMPS DE GROUPE ET LE
PARTAGE D'UN QUOTIDIEN**



LE PÔLE

EDUCATIF

**TEMPS D'ECOLE ADAPTÉ ET
MODULÉ**



LE PÔLE

PEDAGOGIQUE

LE DITEP L'ESSOR JEAN PLAQUEVENT POUR TOI

LE PÔLE THERAPEUTIQUE

LA PSYCHOLOGUE

T'écoute, parle avec toi, en individuel ou en groupe et t'aide à comprendre tes difficultés...

LA PÉDOPSYCHIATRE

Veille à ta santé et à ton bien-être, elle est responsable des soins et prescrit ceux dont tu as besoins...

LA PSYCHOMOTRICIENNE

T'aide à te sentir bien dans ton corps, et travaille avec toi la coordination de tes mouvements

L'INFIRMIÈRE

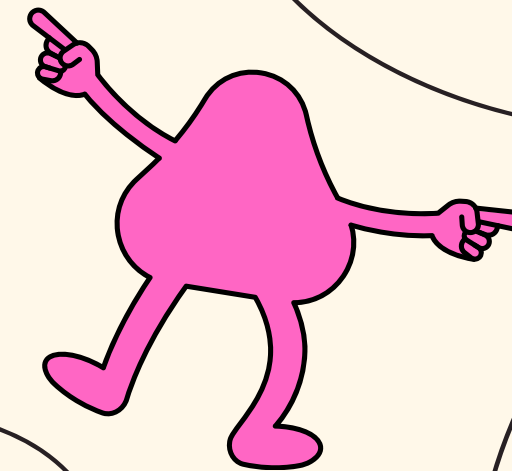
Est là pour écouter tes petits bobos, et répondre à tes questions sur ta santé. Elle partage aussi avec toi des temps d'ateliers et moments privilégiés

LE MEDECIN

Veille à ta santé et à ton suivi médical

L'ORTHOPHONISTE

Te donne des astuces d'apprentissages pour t'aider dans ton langage oral, écrit et la lecture



LE DITEP L'ESSOR JEAN PLAQUEVENT POUR TOI

LE PÔLE EDUCATIF ET SOCIAL

L'EDUCATEUR/TRICE

Te soutient dans ton quotidien, partage des activités avec toi.,

Tu auras un éducateur référent qui fera le lien avec ta famille et les différents professionnels qui travaillent avec toi.

L'ADJOINT DE DIRECTION

Responsable des équipes et des projets

LA VEILLEUSE DE NUIT

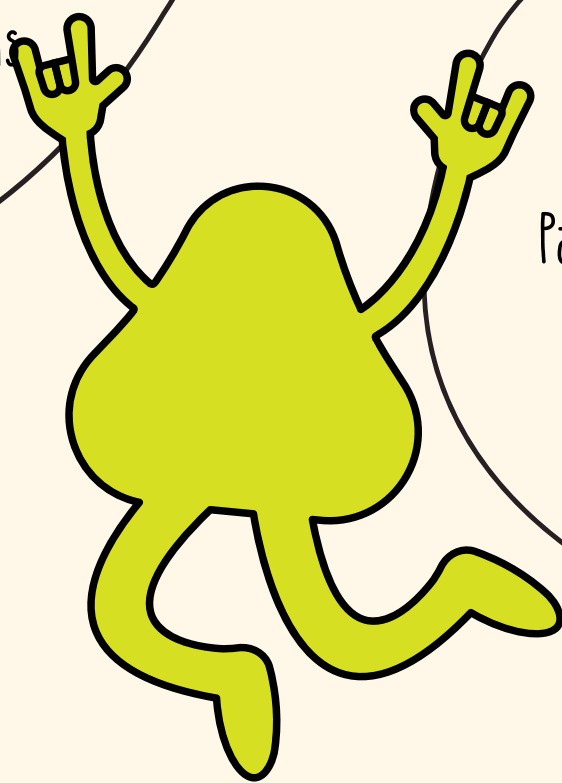
Assure ta sécurité et ton bien-être pendant la nuit

LA MAITRESSE DE MAISON

Partage le quotidien, participe à la gestion du groupe et à ton bien-être au côté de l'éducateur

L'ASSISTANTE SOCIALE

Accompagne et soutient ta famille dans les démarches administratives en lien avec les partenaires extérieurs. Propose un espace d'échange autour de la parentalité.

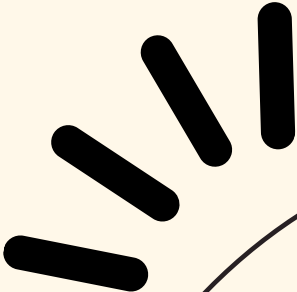


LE DITEP L'ESSOR JEAN PLAQUEVENT POUR TOI

LE PÔLE PEDAGOGIQUE

2 Unités d'enseignements externalisées et 1 unité d'enseignement internalisée

Il est important que tu te sentes bien dans ton école. Nous adapterons ...



LES ENSEIGNANTS

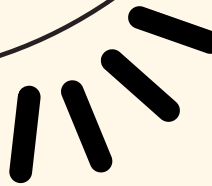
Adaptent ta scolarité pour te redonner envie d'apprendre et retrouver progressivement ta place dans une classe ordinaire

LA COORDINATRICE PEDAGOGIQUE

Assure ton inclusion avec tes professeurs, et est une personne ressource pour l'unité d'enseignement

L'EDUCATEUR SPORTIF

Te fait découvrir des activités sportives pour "un max de plaisir" et prendre confiance en toi



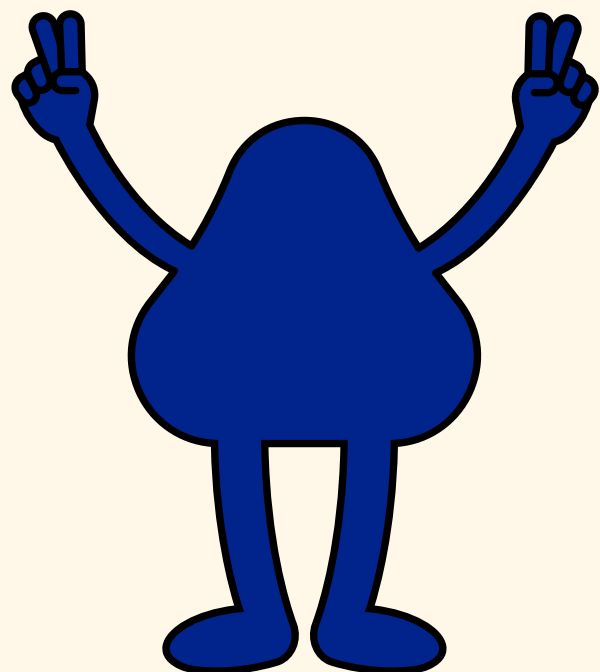
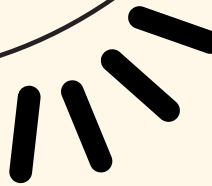
L'EDUCATEUR-TRICE BIINÔME

Il est en classe avec toi et ton enseignant pour t'aider en tant qu'élève.

L'EDUCATEUR-TRICE COLLEGE -LYCEE

Présent au sein de différents collèges et lycées, il fait le liens avec toi, tes enseignants, et tes éducateurs.

Il t'écoute et parle avec toi sur tes difficultés scolaires.



LE DITEP L'ESSOR JEAN PLAQUEVENT POUR TOI ET TES PARENTS

L'ADMINISTRATION ET LES SERVICES GENERAUX

LES SERVICES GENERAUX

Les agents de maintenance et d'entretien gardent les lieux propres et aux normes pour que tu sois en sécurité. Ils peuvent aussi assurer les transports.

LA DIRECTRICE

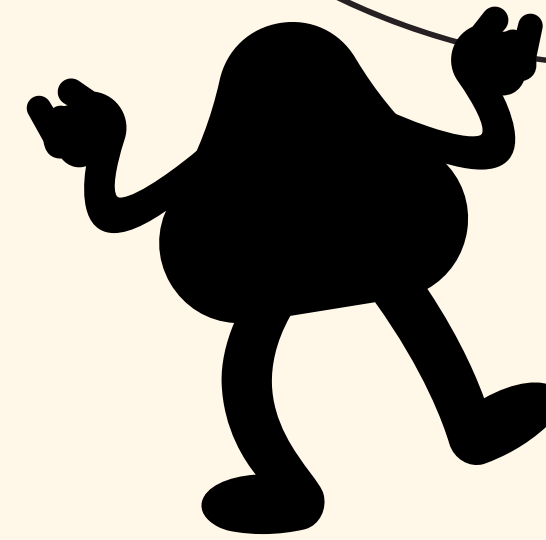
Coordonne et supervise la bonne gestion de l'établissement. Elle crée le lien entre tous les pôles pour que tout se passe bien.

L'ADJOINT DE DIRECTION

Responsable des équipes et des projets

LES SERVICES ADMINISTRATIFS

La secrétaire, l'assistante de direction, la responsable financière et la comptable t'accueillent toi et tes parents et assurent la gestion de l'administration.



LE DITEP ESSOR JEAN PLAQUEVENT POUR TES PARENTS

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE: CVS

Vous êtes invité(e)s à participer à la vie de l'établissement.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur tous les sujets concernant le fonctionnement du DITEP.

LE CVS EST COMPOSE DE:

- Représentants de parents - dont l'un préside
- Représentants des jeunes accueillis
- Représentant(s) du personnel
- Représentants de l'association l'ESSOR



LES CAFES PARENTS

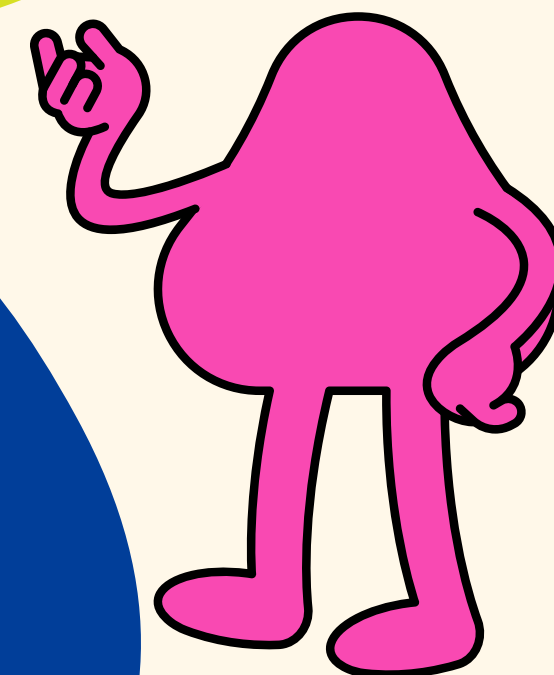
Vous êtes convié(e)s à participer à un espace de paroles autour d'un café ENTRE PARENTS. animé/co-animé par un professionnel du DITEP

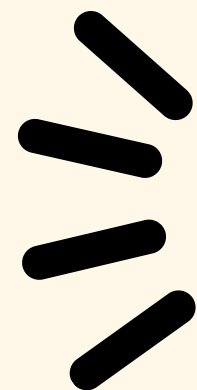


LES JOURNEES DE CONVIVIALITE

Vous participez à des temps conviviaux avec vos enfants au sein du DITEP. (Barbecue de rentrée, journées festives...)

DES RENCONTRES AVEC L'ADJOINT DE DIRECTION, TES ÉDUCATEURS , TES ENSEIGNANTS ET LA DIRECTRICE





LES MODALITES D'ADMISSION

Nous te faisons visiter l'établissement avec tes parents et te présentons les différents professionnels, avant de t'accueillir un petit temps en journée.

Tu rencontreras les éducateurs et la psychologue.

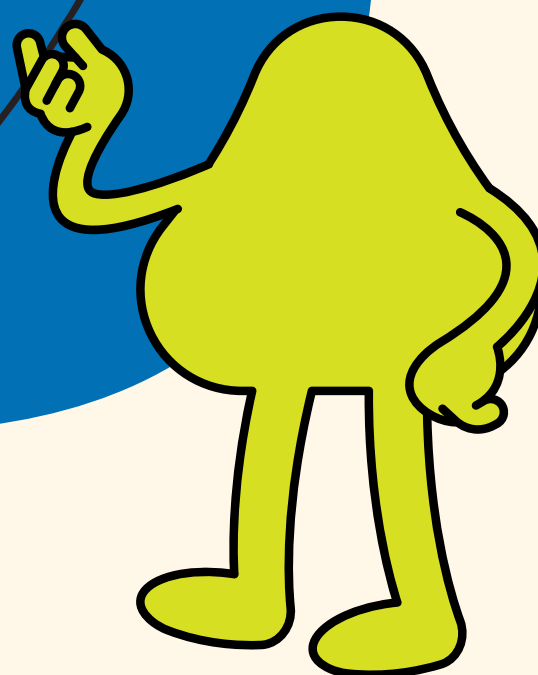
C'est un moment pour faire connaissance.



L'équipe de direction reçoit tes parents dès réception de la notification MDPH

C'est un document indiquant ton orientation vers un DITEP.

Ils discutent ensemble de vos attentes, de tes besoins, et de notre accompagnement.



Après cette étape de Pré-admission, nous élaborons les modalités de ton accueil.

Un contrat de séjour est signé entre tes parents et l'établissement pour officialiser ton ADMISSION.

VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

Pour garantir tes droits et t'offrir un cadre bienveillant, le DITEP L'ESSOR met en place des moyens d'expressions et de participation pour prévenir et gérer les situations difficiles.



L'ensemble des actions menées
par le DITEP sont financées par les Caisses de Sécurité Sociale.



Les parents ont à leur charge :

- ① Les fournitures scolaires de base
- ② Les vêtements et produits d'hygiène ;
- ③ Les soins ne relevant pas de l'agrément du DITEP

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Le règlement de fonctionnement fixe les différentes
règles de vie au sein de l'institution entre les professionnels,
les parents, et toi..

Des réunions sont organisées entre les éducateurs et les jeunes pour réguler
et organiser "le vivre ensemble"

VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

CONTESTATION ET RECLAMATION

Si tu penses être victime de quelque chose de grave, tu as le droit et le devoir d'en parler à un adulte sans craintes.

Toutes les réclamations sont prises en considération.

La direction est à l'écoute.



RECOURS A UNE PERSONNE QUALIFIÉE EN CAS DE NON RESPECT DE TES DROITS

Défenseur des enfants et

Adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant

Nom/Prénom : Monsieur Eric DÉLEMAR fonction :

Site internet : www.defenseurdesdroits.fr Tél : 09.69.39.00.00

Tous les professionnels travaillant au sein du dispositif sont tenus au secret professionnel.

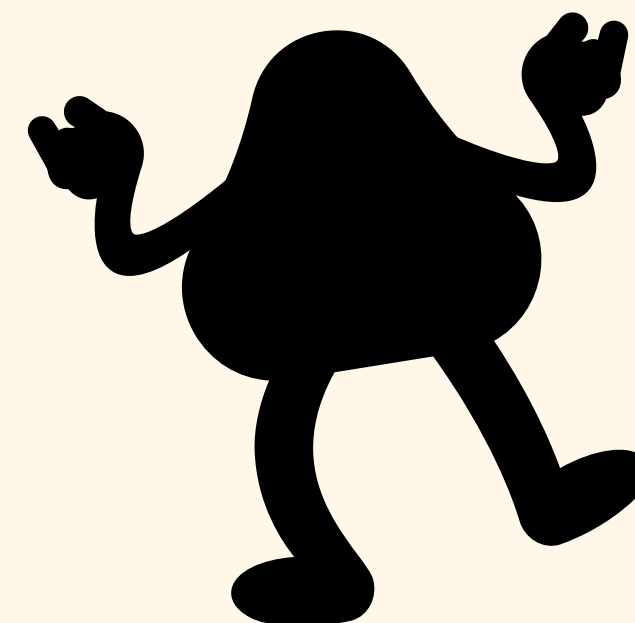
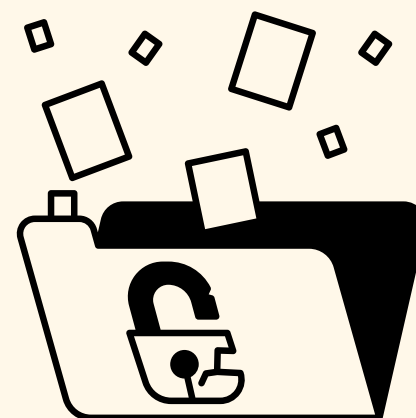
Les informations concernant ton suivi sont centralisées dans un dossier informatisé.

Toi et tes parents disposez d'un droit d'accès et de rectification de tes données.

Tu peux, avec l'accord de tes parents, t'opposer au traitement de tes données.

Tes parents peuvent avoir accès à ton dossier sur demande écrite auprès du Directeur.

Tu peux également y avoir accès si tes parents t'y ont autorisé(e).



LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

ART 1: PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

La discrimination c'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit!
Tu dois être respecté comme tu es !



ART 2: DROIT À LA PRISE EN CHARGE OU À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

L'établissement te propose un projet individualisé pour t'accompagner. Le projet est construit avec toi

ART 3 : DROIT À L'INFORMATION

L'établissement te donne le livret d'accueil et te l'explique. Tu as le droit d'avoir des explications sur Ton accompagnement.
TU peux demander des explications sur ton dossier.

ART 5: DROIT À LA RENONCIATION

Seul ou avec ton représentant légal,
Tu peux demander à changer
Ton accompagnement.
Tu as le droit d'arrêter ton
accompagnement. Tu écris alors une
lettre.

ART 4: PRINCIPE DE LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Tu participes à l'écriture de ton projet individualisé. Tu donnes ton avis. Tu dois être d'accord avec ton projet.
Ton projet doit correspondre à tes envies.
Quand tu choisis, nous devons bien T'EXPLIQUER.



ART 6: DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

Tu as le droit d'inviter ta famille pour ton projet individualisé. Tu peux inviter Tes proches à certains événements de l'établissement



ART 7: DROIT À LA PROTECTION

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur
Tes informations personnelles.
L'établissement assure
Ta protection et Ta sécurité



LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

ART 8

DROIT À L'AUTONOMIE

Le DITEP T'accompagne pour gagner en autonomie: tant dans la gestion de ton quotidien, ta scolarité que dans la gestion de tes relations familiales et amicales.



ART 9:

PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

Ton accompagnement doit te permettre de te sentir bien.

Si tu le souhaites, Le DITEP aide ta famille ou ton représentant légal à participer à ton accompagnement



ART 11: DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

TU peux choisir une religion. TU peux la pratiquer en respectant le règlement de fonctionnement de l'établissement.

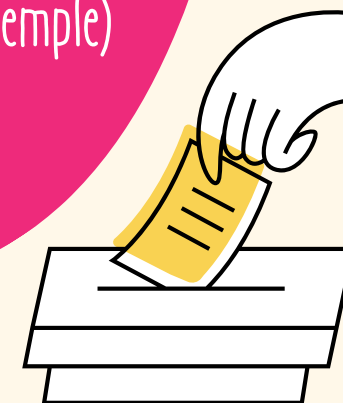
TU dois respecter les autres religions



ART10

DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE

Tu as le droit d'exercer tes droits civiques.
(comme d'aller voter par exemple)



ART 12:

RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

TU dois être respecté

comme TU ES, ça veut dire :

- Que l'on doit Te parler poliment
- Que l'on doit agir envers Toi sans violence
- Les personnes qui T'entourent doivent respecter Ta vie
- Tu as le droit de te plaindre à la Direction



LES INFORMATIONS PRATIQUES

L'ÉTABLISSEMENT EST OUVERT DU LUNDI 9H00 AU VENDREDI 17H00, 210 JOURS PAR AN .IL FONCTIONNE PENDANT CERTAINES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES.

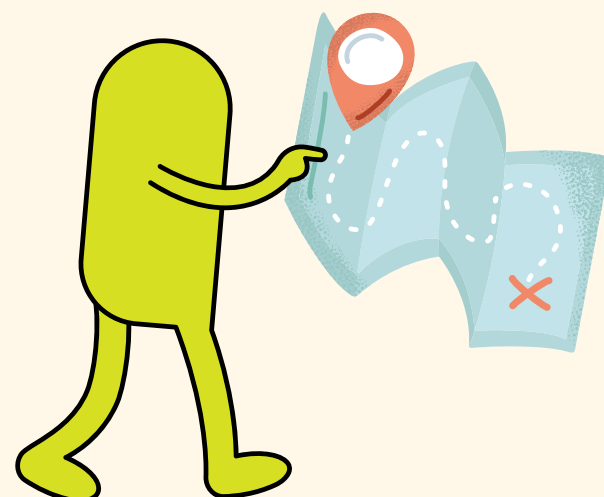
LE DITEP L'ESSOR

255 RUE DE LA PEYROUSE

31800 SAINT IGNAN.

TÉL. : 05.61.94.68.50

EMAILS. : JEANPLAQUEVENT@LESSOR.ASSO.FR



*Ton accompagnement n'est pas figé
Il évolue en fonction de tes besoins est
nous t'accueillons au plus près de ta
maison et de ton école
Le DITEP c'est un DISPOSITIF!*

LES ANTENNES DU DITEP

- AU 12 RUE DU BLEU DE VALENTINE 31800
SAINT GAUDENS
TÉL : 05.61.95.52.16.
- AU 2 RUE DES ECOLES 31230 L'ISLE EN
DODON.
- À LA MAISON DE SANTÉ 1 RUE DU DOCTEUR
MONTASTRUC
31350 BOULOGNE SUR GESSE
- À LA MAISON DE SANTÉ 14 BIS AVENUE DE
MAZÈRES À
31210 MONTREJEAU
- "LA CAFETIÈRE" 26 RUE SAINT-MICHEL
31420 AURIGNAC

INFORMATIONS PRATIQUES

